

SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL



OBJECTIFS & COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES VISÉES

- Identifier les situations dangereuses au sein de l'entreprise.
- Proposer des mesures de prévention.
- Intervenir efficacement sur un accident du travail et alerter les secours compétents.

PARTICIPANTS

La formation des sauveteurs secouristes du travail s'adresse à tout salarié afin de répondre aux obligations du code du travail.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Formation dispensée en présentiel dans une salle équipée de matériel pédagogique : vidéoprojecteur, paperboard, postes informatiques individuels, support de cours

PRÉREQUIS

Aucun prérequis

MODALITÉS D'ÉVALUATION NIVEAU D'ENTRÉE & DE SORTIE

Avant la formation : audit des besoins et du niveau

À la fin de la formation : évaluation de la compréhension et de l'assimilation des savoirs et savoir-faire par le formateur

Formation qualifiante : attestation de fin de formation (appelée « certificat de réalisation »)

Formation certifiante : **possibilité d'être certifié SST, avec une carte de SST délivrée par l'INRS** (n° d'habilitation INRS : N° 618004/2015/SST-01/O/01) – éligible au CPF / 237259

DÉLAIS D'ACCÈS

Variables en fonction du statut, du financeur et du planning de nos formations en inter : merci de nous consulter.

ACCESSIBILITÉ

Si vous êtes en situation de handicap, merci de nous contacter.

PROGRAMME

S-01

2 JOURS
14 HEURES

4 À 8 PARTICIPANTS

INTRA OU INTER
SUR MESURE

150 € / JOUR*
PRIX INTER



www.contact@modula-formation.com



05 56 44 58 68

+ de formations sur :

www.modula-formation.com

TECHNIQUES D'ENCADREMENT

Formation en présentiel dispensée par un formateur consultant en sécurité des biens et des personnes sur le lieu du travail.



PROGRAMME

LE SAUVETAGE SECOURISME DU TRAVAIL : INTRODUCTION

RECHERCHER LES RISQUES PERSISTANTS POUR PROTÉGER

DE PROTÉGER À PRÉVENIR

- Les principaux indicateurs de santé au travail dans l'établissement ou dans la profession
- Le rôle de sauveteur secouriste du travail
- Le cadre juridique de l'intervention du SST
- Présentation du programme : protéger, de protéger à prévenir, examiner, faire alerter, de faire alerter à informer, secourir

- Formation générale à la prévention: le mécanisme de l'accident : appréhender les concepts de danger, situation dangereuse, phénomène dangereux, dommage, risque, ...
- Rendre le SST capable de « Protéger » en utilisant les notions développées dans la législation actuelle relative à l'évaluation des risques (code du travail, articles L 4121-1 et suivants)
- Face à une situation d'accident du travail, le sauveteur secouriste du travail doit être capable de connaître l'alerte aux populations, d'identifier les dangers réels ou supposés dans la situation concernée, de reconnaître, sans s'exposer lui-même, les dangers persistants éventuels qui menacent la victime de l'accident et/ou son environnement, d'identifier les dangers dans la situation concernée, de repérer les personnes qui pourraient être exposées aux dangers identifiés
- Imaginer, sous forme de scénarios simples, à partir des éléments matériels observés et des informations recueillies, les circonstances dans lesquelles pourraient se concrétiser les accidents liés aux dangers identifiés
- Supprimer ou isoler le danger ou soustraire la victime au danger sans s'exposer lui-même
- Définir les actions à réaliser permettant la suppression du (des) dangers identifié(s).
- Repérer les matériels spécifiques permettant cette suppression
- Assurer ou faire assurer, par la personne la plus apte et pour une suppression permanente, la mise en œuvre de ces matériels
- Faire en sorte de rendre impossible, lorsque la suppression du danger identifié ne peut être envisagée de manière réaliste, l'exposition de quiconque à ce danger
- En cas d'impossibilité de suppression ou d'isolement du (des) danger(s) identifié(s), reconnaître les situations dans lesquelles il pourra, sans danger pour lui-même, dégager la victime

- Face à une situation de travail, le sauveteur secouriste du travail doit être capable de : repérer les dangers dans une situation de travail, observer l'environnement et identifier les dangers supposés dans la situation de travail concernée, repérer les personnes qui pourraient être exposées aux dangers identifiés
- Imaginer, à partir de ces observations, les circonstances dans lesquelles pourraient se concrétiser des blessures ou des atteintes à la santé liées aux dangers identifiés
- Supprimer ou faire supprimer des dangers dans une situation de travail, dans la limite de son champ de compétence, de son autonomie et dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées en matière de prévention
- Définir les actions de prévention ou de protection à réaliser permettant la suppression de la situation dangereuse identifiée et les mettre en œuvre éventuellement



EXAMINER LA VICTIME ET FAIRE ALERTER

- Face à une situation d'accident du travail, le sauveteur secouriste du travail doit être capable de : examiner la(les) victime(s) avant et pour la mise en oeuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir, reconnaître, suivant un ordre déterminé, la présence d'un (ou plusieurs) des signes indiquant que la vie de la victime est menacée, associer au(x) signe(s) décelé(s) le(s) résultat(s) à atteindre
- Dans le cas où il y a manifestation de plusieurs signes, définir l'ordre de priorité des résultats à atteindre
- Faire alerter, ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise
- Définir les différents éléments du message d'alerte qui permettront aux secours appelés d'organiser leur intervention
- Définir en fonction de la présence ou non de témoin et de l'état de la victime, le moment le plus opportun pour transmettre le message d'alerte
- Choisir, parmi les personnes présentes et selon des critères prédéfinis, celle qui est la plus apte pour déclencher l'alerte
- Identifier, en fonction de l'organisation de l'entreprise, qui alerter et dans quel ordre
- Donner à la personne choisie les éléments du message et les consignes pour assurer une transmission efficace
- Favoriser l'accès des secours et l'acheminement de moyens adaptés au plus près possible de la victime, dans le respect de l'organisation des secours dans l'entreprise

DE « FAIRE ALERTER » À « INFORMER »

- Face à une situation de travail, le sauveteur secouriste du travail doit être capable : d'informer son responsable hiérarchique et/ou la (les) personne(s) chargée(s) de prévention dans l'entreprise ou l'établissement, de la/des situation(s) dangereuse(s) repérée(s)

SECOURIR

- Face à une situation d'accident du travail, le sauveteur secouriste du travail doit être capable : d'effectuer l'action (succession de gestes) appropriée à l'état de la (des) victime(s), de déterminer l'action à effectuer pour obtenir le résultat à atteindre, que l'on a déduit de l'examen préalable, de mettre en oeuvre l'action choisie en se référant à la technique préconisée
- Vérifier, par observation l'atteinte et la persistance du résultat attendu et l'apparition de nouveaux signes indiquant que la vie de la victime est menacée, jusqu'à sa prise en charge par les secours spécialisés
 - a) La victime saigne abondamment
 - b) La victime s'étouffe
 - c) La victime se plaint de sensation pénible et/ou présente des signes anormaux
 - d) La victime se plaint de brûlures
 - e) La victime se plaint d'une douleur empêchant certains mouvements
 - f) La victime se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment
 - g) La victime ne répond pas mais elle respire
 - h) La victime ne répond pas, et ne respire pas

SITUATION INHÉRENTES AUX RISQUES SPÉCIFIQUES

- On appelle risque spécifique, tout risque qui nécessite, de la part du SST, une conduite à tenir complémentaire ou différente de celle enseignée dans sa formation de base
- L'avis du médecin du travail, dans ce domaine est particulièrement important Risques spécifiques : par exemple : désamiantage, hyperbarie, acide fluorhydrique, acide cyanhydrique, ...

Le contenu de ce thème et le temps éventuellement nécessaire au-delà des 4 heures sont laissés à l'initiative du médecin du travail

